

Les relations internationales dans la société contemporaine

Par **Visiteur**, le **26/09/2007** à **21:17**

Article publié par Mathou

dernière mise à jour le 14/10/2005

Les relations internationales sont des échanges de toute nature qui traversent les frontières des Etats et échappent au contrôle juridique d'un seul Etat.

La révolution industrielle au XIX^e siècle puis le développement technologique connu depuis le début du XX^e siècle a engendré une augmentation considérable des échanges. Cela s'explique par la modernisation ainsi que par l'accélération des moyens de transport. --> à%changes interétatiques se transforment. Pendant longtemps, les relations entre les Etats furent guidées par des considérations de sécurité (délimitation des frontières), aujourd'hui, un nouveau concept se forme : le concept de communauté internationale. Deux conséquences :

- sur le plan institutionnel : la prolifération d'organes internationaux de plus en plus nombreux. Cela est remarquable depuis 1946, à la suite de la création de l'ONU. Ces organisations ont des agents qui constituent la fonction publique internationale.

- sur le plan matériel : une branche spécifique du droit s'est développée : le droit international, où il y a plusieurs sous-secteurs : le droit international public, le droit international privé, le droit européen. Toutes ces branches sont devenues aujourd'hui des matières essentielles. Ce développement est la résultante de modifications mais aussi de l'augmentation des rapports juridiques entre les différents acteurs concernés.

Les relations internationales, comme toutes les relations humaines sont souvent l'expression de phénomènes de pouvoir. Dans la société internationale actuelle, les Etats sont encore détenteurs des pouvoirs les plus importants.

Mais à côté de ces Etats, on voit émerger de nouveaux acteurs ayant l'ambition d'exercer une nouvelle influence pour remplacer l'Etat : les sociétés multinationales, les organisations non gouvernementales (ONG), certaines personnes physiques, hommes célèbres, scientifiques, savants, titulaires de prix Nobel - notamment de la paix.

{{SECTION 1 : L'EVOLUTION DE LA SOCIETE INTERNATIONALE :}}

C'est en Europe Occidentale que s'est formé, à partir du XIV^e siècle, le concept d'Etat en tant qu'unité politique et juridique de base des relations internationales. L'idée de souveraineté de l'Etat, écrite pour la première fois dans le traité de Westphalie (1648) :

indépendance et égalité des Etats.

{{A. LA MULTIPLICATION DES ETATS :}}

L'histoire de l'Europe depuis 1648 est l'histoire des relations entre les Etats. C'est la création de certains Etats, leur disparition ou leur renaissance à travers les siècles. Les Etats comme la Pologne, l'Autriche, la Hongrie ou encore l'Allemagne ont été créés, ont disparu, puis ont été recréés. Cet enjeu étatique fut la cause de nombreuses guerres car l'histoire de l'Europe est l'histoire de la guerre en Europe.

Aujourd'hui, en raison de la mondialisation, il semblerait que le vieux concept d'Etat campé dans ses frontières soit un peu remis en cause. La capacité de décision des Etats est diminuée. Ils sont de plus en plus contraints de composer et temporiser avec leurs voisins, leurs partenaires.

{{B. L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ETAT :}}

Notre vieille Europe, de par la puissance acquise, a eu la chance de coloniser l'ensemble de la planète. Les Etats européens ont été propriétaires de l'ensemble du monde (sauf la Chine et le Japon). On a créé le concept d'Etat dans les colonies. Lors de la décolonisation, ces nouveaux Etats fabriqués par la conquête coloniale vont voir le jour et seront à leur tour l'enjeu d'affrontements. Le vieux schéma fut donc exporté et implanté dans ces pays, mais c'est souvent artificiel (ethnies différentes).

{{C. LA CREATION D'ORGANES INTERNATIONAUX :}}

Pour instaurer la paix entre les Etats, une nécessaire coopération doit s'établir. Celle-ci est très difficile niveau bilatéral : il y a toujours un Etat plus fort que l'autre. On s'oriente fin XIX^e siècle vers une structure multilatérale : mieux canaliser l'affrontement direct entre les puissances.

A partir du Congrès de Vienne (1815), c'est un tournant. Les différentes puissances sont réunies : problème de frontière est réglé. Pendant tout le XIX^e siècle règnera cette confiance (Conférences de La Haye en 1899 et 1907 qui ont créé le droit international public). Ces réunions vont préfigurer la coopération et la création en 1920 de la SDN et en 1945 de l'ONU. Depuis 1945, le phénomène s'est accéléré et il existe une coopération entre les Etats dans tous les domaines, ainsi que la naissance des institutions internes spécialisées (OMS, OMC). Cette coopération s'est accélérée entre certains Etats (G8).

{{D. LA SOCIETE INTERNATIONALE ACQUIERT UNE STRUCTURE SPECIFIQUE :}}

Elle est dépourvue d'organe politique centralisé, pas de police, pas d'armée internationale. Aujourd'hui, le pouvoir politique y est exercé par les Etats --> élaboration d'un droit particulier fondamental sur des obligations juridiques librement consenties par ces Etats. Pour créer des règles de droit internationales, et les faire appliquer, la bonne volonté ainsi qu'une collaboration des Etats est nécessaire.

{{E. LA DIVERSITE DES REGLES DE DROIT :}}

Le droit international a besoin que l'on mette en œuvre diverses normes juridiques qui vont conditionner son application.

Les règles de droit international public doivent être acceptées par les Etats et très peu de règles sont universelles ou générales.

Les règles de droit interne ont un effet sur les relations juridiques internationales puisque c'est l'Etat qui conduit la politique extérieure et qui applique à l'intérieur les normes internationales.

Les règles de droit international privé sont également fixées par les Etats.

Toute une série de règles juridiques sont élaborées dans le cadre des organisations internationales : c'est le droit des organisations internationales. Il y a des fonctionnements internes mais des normes juridiques qui s'imposent aux Etats. Ces organisations internationales commencent à conquérir le pouvoir d'élaborer des normes internationales obligatoires.

{{SECTION 2 : LES FACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES :}}

Les pratiques des sujets de droit international sont très diverses et elles nous apparaissent parfois irrationnelles.

{A. L'INFLUENCE DE LA GEOGRAPHIE :}

Il existe un sentiment fort de propriété de l'espace occupé. Il devient l'enjeu des relations internationales. Les territoires les plus désertiques n'y échappent pas. Par exemple la Terre de feu qui crée un conflit entre le Chili et l'Argentine, ou encore le Sahara, notamment espagnol, qui crée un conflit entre l'Algérie et le Maroc.

Les espaces terrestres non appropriés sont très rares : le continent antarctique, la haute mer, les océans, l'espace atmosphérique.

Les contraintes géographiques ont un effet sur l'élaboration de la politique d'un Etat. Par exemple, les reliefs importants, les fleuves importants sont souvent choisis comme frontières. On sait que la politique française pendant des siècles fut une politique de frontières naturelles. Il y a des Etats enclavés n'ayant pas accès à la mer --> tendance à rechercher cet accès. Il y a des Etats situés sur des îles ou encore des Etats archipels. Ils essaient de développer une politique maritime importante.

Enfin, les territoires occupés par un Etat contribuent à la naissance d'un sentiment collectif, un sentiment de sécurité, de vulnérabilité, ou au contraire, un sentiment d'encerclement.

{B. L'IMPORTANCE DE LA RICHESSE ECONOMIQUE :}

Il existe des écarts de richesse considérable entre les Etats. Des classifications ont été faites par l'OCDE ou encore la BIRD :

- On a tout d'abord les pays à faible revenu. PNB an/hab. est - On a ensuite les pays à revenu intermédiaire (PRI). PNB an/hab. est compris entre 500 et 2 000\$,-.
 - Puis les nouveaux pays industriels (NPI). PNB an/hab. compris entre 2 000 et 5 000\$,-.
 - Puis les pays en développement exportateurs de pétrole.
 - Enfin les pays développés à revenu élevé. PNB an/hab. compris entre 5 000 et 35 000\$,-.
- L'internationalisation de l'économie génère l'interdépendance entre les Etats --> interactions

entre les relations politiques et économiques. On arrive à un libre échange universel et on a donc des effets sur les relations entre les Etats.

La lutte pour le sous-développement est contrariée par ces décisions politiques.

Egalement, les relations monétaires régulées sont nécessaires pour faire du commerce.

{C. L'INFLUENCE DE LA CULTURE :}

Les phénomènes culturels sont importants dans les relations internationales. En effet, l'influence culturelle de certains Etats est un rejet ou une réaction favorable entraînant les relations commerciales. Le modèle culturel d'un Etat tend à devenir un moyen de relation économique. Ex. : quand la France envoie dans certains pays des missions, c'est pour apprendre le français.

L'idée d'identité culturelle est souvent sous-tendue par l'existence d'une religion dominante plus ou moins forte selon les régions.

Il y existe un combat, dans tous ces systèmes, entre d'un côté le modernisme, le progressisme, et de l'autre le retour au « traditionnel », le conservatisme, qui conditionne les choix politiques et juridiques pour certains Etats. On voit des Etats qui ont des politiques agressives parce qu'elles se rapprochent d'un système coutumier. Ex. : Iran, Irak, EU.

Au dessus de ces cultures nationales émerge lentement une culture internationale qui tente de devenir la base des relations internationales futures. Ex. : en Europe --> un modèle culturel européen et l'émergence d'une culture européenne plus large.

Le facteur culturel est quelques fois autonome et ne peut expliquer que certains aspects des relations internationales.

{D. LE POIDS DES IDEOLOGIES :}

Les idéologies très fortes au XX^e siècle ont conditionné les relations internationales entre 1945 et 1990.

Aujourd'hui, les idéologies sont multiformes et ont perdu un petit peu de leur capacité de nuisance.

{E. L'INFLUENCE DES TECHNOLOGIES NOUVELLES :}

La révolution industrielle et le progrès technique du XX^e siècle sont des facteurs d'aggravation des inégalités parce qu'ils se font souvent à partir de matières premières alors que certains Etats conduisent des innovations, maîtrisent les nouvelles technologies. Donc certains Etats sont en avance, et d'autres en retard.

Le progrès génère également des dégâts écologiques et des catastrophes au niveau international.

La protection de l'environnement humain est l'enjeu crucial des relations internationales.

Toute une série de règles juridiques internationales est en augmentation.

{F. L'INFLUENCE DE LA DEMOGRAPHIE :}

Une démographie mal contrôlée est un défi à la stabilité des Etats et donc des relations internationales.

Dans certains pays, on a une explosion démographique qui compromet la croissance

économique. Ex. : Algérie où¹ entre 1962 et aujourd'hui, une explosion démographique importante. L'Etat pour des raisons religieuses n'ayant pas de contraception --> augmentation de la population --> régression économique.

Au contraire, une explosion démographique peut être un facteur d'extension. Ex. : en France, sous Louis XIV, pays le plus peuplé d'Europe. Ainsi, ça crée des réserves d'hommes qui servent à faire la guerre.

L'influence de ces phénomènes démographiques sur les relations internationales est difficile à mesurer. La population mondiale aujourd'hui est de six milliards d'individus. On sait qu'il y a un doublement de cette population tous les trente ans. Cela pose des problèmes. En plus, des pays à forte démographie, comme la Chine, font peur, parce qu'ils représentent le tiers de la population mondiale. Surtout que cette population a connu un phénomène d'exode rural. On a des populations de plus en plus concentrées dans des villes devenues des mégapoles urbaines soumises à la violence. Ex. : New York, Rio de Janeiro, Le Caire, Tokyo.

La structure de la population est plus ou moins homogène selon les pays (différence ethnique, religieuse, sociale).

Les phénomènes migratoires jouent également un rôle de plus en plus important dans les relations internationales. Toutes les populations du monde y sont soumises.

Dans les pays où¹ il y a la guerre, on a également des réfugiés politiques. La migration crée des diasporas quelques fois puissantes qui jouent un rôle dans les relations internationales.

{G. L'INFLUENCE DE LA PUISSANCE MILITAIRE :}

La puissance militaire est disponible pour les pays ayant de l'argent. Il y a donc un armement inégal : alors que certains Etats disposent de la bombe atomique, d'une panoplie d'armes sophistiquées et de techniques d'observation, d'autres Etats en développement, pauvres, cherchent à s'équiper d'armes diverses. Certains dépensent de l'argent dans de l'équipement militaire plutôt que dans la nourriture.

Ce commerce d'armes est tenu par les pays riches.

Cela conduit à des guerres, des affrontements bilatéraux multiples, avec une compétition internationale pour contrôler les richesses des pays pauvres. Les pays les plus fragiles sont ceux contenant les richesses les plus convoitées.

La course à l'armement est alimentée par les marchands d'armes et c'est un facteur de déstabilisation des relations internationales et l'Europe n'y échappe pas.

La modification des techniques de guerre rend plus complexe l'élaboration des règles internationales.

La possession de ces armes permet la gestion des relations internationales par l'emploi de la force, malgré la prohibition de la charte des Nations Unies.

{{CONCLUSION :}}

L'établissement des relations internationales stable, équilibré et sans affrontement militaire reste un défi à relever aujourd'hui comme hier.

On constate quelques progrès venant de l'élaboration des règles juridiques, laissant espérer une relation internationale pacifiée.

Par **dimle diokh**, le **31/05/2013** à **11:55**

quest ce que vous entendez par specificite du d i e

Par **bulle**, le **01/06/2013** à **11:40**

Bonjour,

Pourriez vous citer un extrait car je ne vois pas où on parle de DIE?

Par **Fiderana**, le **01/03/2016** à **09:37**

Quelles sont les elements constitutif sur le relation international?

Quelles sont les facteurs?

Par **Albachir**, le **13/06/2017** à **14:24**

Merci pour cette dissertation. Elle vient de sauver une personne qui m'est très chère....

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2017** à **15:11**

Bonjour

Content de voir que ce sujet est toujours utile près de 10 ans après sa création [smile3]